

La certification des comptes des EHPAD à but lucratif et non lucratif : secteur public et privé

Les EHPAD relèvent de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et d'une nouvelle gouvernance introduite par la loi du 21 juillet 2009. Ils sont soumis à une réglementation spécifique en termes d'ouverture, de transformation, d'extension, d'habilitations financières, de contrôle et de facturation.

Ils évoluent dans un cadre réglementaire complexe qui comporte plusieurs spécificités liées à une législation engendrant de fortes contraintes.

Dans cet environnement en pleine mutation, la démarche du commissaire aux comptes comporte des spécificités qu'il doit maîtriser dans le cadre de l'audit des comptes.

Cette formation est essentiellement axée sur les aspects pratiques a pour objectif de présenter une démarche d'audit et des outils de contrôle pour les commissaires aux comptes exerçant dans ce secteur permettant de réaliser la mission d'audit en toute sécurité et en respectant les règles professionnelles.

Elle évoque les EHPAD des secteurs public, associatif et privé

Format : 100% distanciel

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

Profils des apprenants

- Commissaires aux comptes
- Experts-Comptables
- Collaborateurs
- Stagiaires

Prérequis

- Aucun

Accessibilité et délais d'accès

Nous avons des possibilités d'adaptation pour les personnes en situation d'handicap :
Contactez nous par email à ifor@ifec.fr ou par téléphone au : 01 42 56 83 15
8 jours

Qualité et indicateurs de résultats

Cette formation étant nouvelle, le nombre de sessions réalisées est insuffisant pour établir des statistiques

IFOR

139 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris
Email: ifor@ifec.fr
Tel: 01 42 56 49 67



Objectifs pédagogiques

- Apporter à l'auditeur le niveau de connaissance du fonctionnement et de l'environnement législatif, réglementaire et budgétaire liées à l'activité des EHPAD.
- Aider à identifier et évaluer les principales zones de risques ayant une incidence significative sur les comptes et la continuité d'exploitation.
- Permettre de construire une démarche adaptée aux spécificités juridiques et réglementaires et aux risques qu'elles génèrent

Contenu de la formation

- Séquence 1 : L'organisation du secteur
 - La première est consacrée à l'organisation du secteur, la présentation de l'environnement juridique, réglementaire et budgétaire dans lequel s'inscrit l'activité des EHPAD ; cette phase va permettre au commissaire aux comptes de connaître les domaines sensibles et d'orienter ses diligences
- Séquence 2 : Risques spécifiques à l'activité
- Séquence 3 : L'examen de contrôle interne des cycles où les risques les plus importants auront été identifiés (notamment sur le cycle « facturation »)
- Séquence 4 : Présentation des difficultés pour l'auditeur (thèmes émanant des participants) ;
 - elle constitue le socle de la formation puisqu'elle traitera des diligences incontournables à accomplir en fonction de l'évaluation des risques et proposera des supports opérationnels à utiliser pour documenter les travaux et constituer le dossier de travail.
- Séquence 5 : La problématique du non respect des textes légaux et réglementaires dans le contexte d'un EHPAD

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Guy ZERAH, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, Membre du jury du DEC

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Prix : 500.00

Equipe pédagogique

Guy ZERAH, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, Membre du jury du DEC

IFOR

139 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris
Email: ifor@ifec.fr
Tel: 01 42 56 49 67



Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les rapports entre SAS IFOR et son client, agissant à des fins professionnelles ou à titre personnel, pour la réalisation d'une prestation de formation ou d'information, et prévalent sur tout autre document, y compris s'il y a lieu sur les Conditions Générales d'Achat du client.

1. Modalités d'inscription

Vous pouvez vous inscrire à l'une de nos formations depuis notre catalogue en ligne à cette adresse : <https://ifor.catalogueformpro.com>

Sélectionnez la formation de votre choix puis cliquez sur le bouton " Se préinscrire", sélectionnez le profil "Entreprise", renseignez les champs et "Valider".

Vous recevez un mail d'accusé de pré-inscription à la session souhaitée.

La SAS IFOR vous adressera un courriel contenant un lien vers un formulaire afin de recueillir des informations complémentaires relatives à l'apprenant afin d'établir un devis. Remplissez le formulaire de préinscription.

La SAS IFOR adresse un courriel avec un devis à signer et à nous retourner **impérativement**. Une fois le retour du devis validé par le client, la SAS IFOR vous adressera un courriel contenant un lien pour le paiement. Le paiement effectué valide l'inscription définitive.

2. Modalités de formation

L'IFOR SAS (organisme de formation) est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont régis par l'Organisme de formation.

Une journée de formation correspond à 7 (sept) heures de cours. Les durées de formation varient et sont précisées sur le site Internet : <http://www....> et sur les documents de communication de l'Organisme de formation (flyers, fiches programme, etc).

Pour toute personne supplémentaire non prévue sur le bulletin d'inscription entraînera une majoration égale aux prix de la formation multiplié par le nombre de participants additionnels du Client.

Nos sessions de formation sont assurées en présentiel dans les locaux de l'IFOR ou bien dans des chaînes hôtelières et à distance en classes virtuelles.

3. Tarifs et conditions de règlement

Nos conditions tarifaires des formations figurent sur notre site Internet et fiches programme. Tous nos prix sont indiqués Hors Taxes et sont à majorer du taux de T.V.A applicable en vigueur à la date de facturation.

Ils comprennent le coût pédagogique ainsi que les coûts annexes (salles, pause,...)

Toute formation commencée est due en totalité. Le règlement de la formation (chèque, virement) se réalise à réception du bulletin d'inscription par courrier, ou bien, à réception de la facture.

L'IFOR SAS ne réalise plus de subrogation aux OPCA et réalise la facturation directement au Client. Après la formation, l'Organisme de formation

IFOR

139 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris
Email: ifor@ifec.fr
Tel: 01 42 56 49 67



envoi au client par courrier les documents suivants :

- Feuille d'émargement,
- Attestation de présence,
- Facture acquittée,
- Fiche programme.

Il appartient au Client de réaliser la démarche administrative afin de réclamer le remboursement de la formation

4. Annulation ou report

Annulation ou report du client :

Toute annulation ou report doit être signalé immédiatement et confirmé par écrit par le Client (courrier, courriel, télécopie)

Toute annulation d'une formation par écrit 8 (huit) jours avant le début de la session n'occasionne pas de facturation.

Passé le délai de prévention, ou dans le cas de non présentation sans information préalable du Client, l'IFOR SAS réalisera la facturation de celle-ci à hauteur de 100% du montant.

En cas d'annulation et/ou de report de formation (refusé par le Client), l'Organisme de formation s'engage à émettre un avoir et réaliser un remboursement au Client.

Annulation ou report de L'IFOR SAS :

L'IFOR SAS peut être contraint d'annuler une formation en cas de force majeure (maladie, accident, décès d'un membre de la famille d'un animateur).

L'Organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'intervention en informant au préalable le client dans les plus brefs délais (délai de 8 jours avant le début de la session) par courriel. Ce délai peut être réduit en cas de force majeure. Il proposera également de nouvelles dates.

5. Renseignement, réclamation

Toute précision relative au CGV, demande d'information ou réclamation relative à la facturation doit être faite par courrier et adressé à l'IFOR SAS : 139 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS, dans un délai maximum de 15 jours après la formation.

6. Responsabilité

Les formations proposées par l'IFOR SAS sont conformes à leur description en catalogue ou à leur documentation commerciale. Il appartient au Client de prouver toute non-conformité éventuelle.

Le Client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation.

7. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

IFOR

139 rue du Faubourg Saint Honoré

75008 Paris

Email: ifor@ifec.fr

Tel: 01 42 56 49 67



8. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société IFOR sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société IFOR s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

9. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société IFOR et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.